



CIRCULAIRE

4^e réunion (virtuelle) du GROUPE DE TRAVAIL RÉGIONAL SUR LA PÊCHE ILLICITE, NON DÉCLARÉE ET NON RÉGLEMENTÉE (INN)

8 et 9 septembre 2020

1.0 CONTEXTE

Prévenir, contrecarrer et éliminer la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (INN) constituent une priorité pour les pays de la région des Caraïbes. Les membres de la Commission des pêches pour l'Atlantique Centre-Ouest (COPACO) ont, lors de la 15^e session de la Commission en 2014, approuvé la création d'un Groupe de travail régional sur la pêche INN (RWG-IUU) ayant pour mission d'améliorer la coordination et la coopération entre les organisations/institutions nationales et régionales responsables du suivi, du contrôle et de la surveillance (SCS) des pêcheries, afin d'appuyer leurs efforts communs pour prévenir, contrecarrer et éliminer la pêche INN.

Les travaux du RWG-IUU constituent l'une des priorités du Mécanisme de coordination intérimaire pour une pêche durable, à travers lequel la COPACO, le CRFM et OSPESCA, avec l'appui du projet CLME+ du PNUD/FEM, visent à améliorer la gouvernance régionale pour une pêche durable. Ils devraient contribuer à la réalisation des objectifs de développement durable (ODD), en particulier l'ODD 14, « Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines ».

Ces travaux contribueront également aux Modalités d'action accélérées des PEID – Orientations de Samoa, adoptées lors de la Conférence des Nations Unies sur les petits États insulaires en développement (PEID) organisée à Samoa en septembre 2014, dont l'article 58(g) incite à l'action : « Renforcer le suivi, le contrôle et la surveillance des navires de pêche, afin de prévenir, de décourager et d'éliminer effectivement la pêche illégale, non signalée et non réglementée, notamment par le renforcement des capacités institutionnelles aux niveaux appropriés ».

Il convient d'observer que le CRFM est le coordonnateur du Groupe de travail et que le Secrétariat de la COPACO agit en tant que secrétariat.

Les résultats des réunions du RWG-IUU devraient, au bout du compte, contribuer à prévenir, contrecarrer et éliminer la pêche INN et ainsi assurer la mise en place de pêcheries plus durables et socialement responsables dans la région. La gestion améliorée et le SCS devraient stimuler la sécurité alimentaire dans la région des Caraïbes, grâce à un approvisionnement en poisson plus fiable. Les pratiques de gestion durable de la pêche, y compris le SCS, concourent également à assurer l'emploi à long terme et d'autres opportunités économiques connexes dans le secteur de la pêche, y compris de loisir, et dans le secteur de la transformation et du commerce du poisson.

2.0 Réunions précédentes du RWG-IUU

La première réunion du RWG-IUU a été organisée à la Barbade les 1^{er} et 2 mars 2017 (<http://www.fao.org/3/a-i4329e.pdf>). Des présentations et discussions sur de nombreux aspects de la pêche INN ont eu lieu à cette occasion. La 1^{re} réunion du RWG-IUU a contribué à : 1) accroître la prise de conscience et la compréhension du problème posé par la pêche INN dans la région des Caraïbes ; et 2) renforcer les capacités en vue d'une collaboration plus efficace pour prévenir, contrecarrer et éliminer la pêche INN dans la région des Caraïbes, en mettant l'accent sur les expériences d'autres régions en matière de systèmes de surveillance des navires par satellite (SSN) et d'autres systèmes et outils de SCS, ainsi que sur les instruments mondiaux et régionaux visant à lutter contre la pêche INN, comme l'Accord relatif aux mesures du ressort de l'État du port visant à prévenir, contrecarrer et éliminer la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (PSMA).

Les participants à la première réunion ont également finalisé et adopté le mandat et le plan de travail 2017-2018 du RWG-IUU pour approbation par le CRFM et la COPACO, et discuté des éléments à inclure dans un Plan d'action régional pour prévenir, contrecarrer et éliminer la pêche INN (PAR-INDNR).

La deuxième réunion, organisée du 19 au 21 septembre 2017 (<http://www.fao.org/3/i8440b/i8440b.pdf>), a insisté sur l'importance d'une approche régionale cohérente pour lutter contre la pêche INN, visant à :

- Accroître davantage la prise de conscience et la compréhension du problème de la pêche INN et débattre de solutions possibles ;
- Renforcer la compréhension des membres de la COPACO concernant les Spécifications types de la FAO sur le marquage et l'identification des bateaux de pêche ;
- Faire connaître et renforcer les capacités d'adoption et de mise en œuvre du Fichier mondial des navires de pêche, des navires de transport frigorifique et des navires de ravitaillement (Fichier mondial) et de l'identifiant unique du navire (IUN) ;
- Préparer les fondements en vue de la création d'un Fichier régional des navires de pêche, en s'inspirant des exemples fournis par d'autres régions et en conformité avec le Fichier mondial ;
- Partager des informations et expériences/pratiques sur le suivi, le contrôle et la surveillance (SCS), notamment : la mise en œuvre du PSMA, le contrôle des navires par l'État du port dans les ports, la mise en place de centres nationaux de suivi de la pêche, la coopération et l'échange d'informations entre autorités compétentes, etc.

Les participants à la troisième réunion, organisée du 26 au 28 septembre 2018 (<http://www.fao.org/3/ca7572en/CA7572EN.pdf>), ont été informés sur la mise en œuvre du PSMA, du Fichier mondial des navires de pêche, des navires de transport frigorifique et des navires de ravitaillement (Fichier mondial), des Directives sur les méthodologies d'estimation de la pêche INN, le marquage des engins de pêche, l'étude mondiale des pratiques de transbordement et les programmes de documentation des prises. Les représentants nationaux ont par ailleurs présenté les efforts déployés dans leurs pays pour donner suite aux instruments internationaux en matière de lutte contre la pêche INN. Le

Groupe de travail a élaboré, parallèlement à son Plan de travail 2019-2020, des recommandations pour soumission au Groupe scientifique consultatif de la COPACO sur le suivi et le contrôle des transbordements en mer, l'application dans la région des Directives techniques sur les méthodologies et les indicateurs d'estimation de l'ampleur et de l'impact de la pêche INN, et le marquage des engins de pêche.

Lors d'un atelier organisé les 6 et 7 mars à la Maison de l'ONU (Barbade), quatre groupes de travail constitués pour rédiger un Plan d'action régional contre la pêche INN (PAR-INDNR) dans la région de la COPACO ont mis un point final aux dispositions relatives aux thématiques suivantes : 1) aspects politiques et légaux ; 2) suivi, contrôle et surveillance (SCS), respect et application des lois ; 3) coopération et coordination régionales ; et 4) besoins en matière de développement des capacités. Le Plan d'action régional visant à prévenir, à contrecarrer et à éliminer la pêche illicite, non déclarée et non réglementée dans les pays membres de la COPACO (2019-2029) (PAR-INDNR) ainsi élaboré a été examiné et approuvé par les membres de la COPACO lors de la 17^e session de la Commission, organisée du 15 au 18 juillet 2019 à Miami, aux États-Unis.

3.0 OBJECTIFS DE LA 4^E RÉUNION DU RWG-IUU

La 4^e réunion du Groupe de travail régional poursuit les objectifs suivants :

- 1) Faire le point sur la mise en œuvre du Plan de travail 2019-2020 du RWG-IUU et sur les efforts de mise en œuvre des recommandations applicables de la COPACO17 par les membres de la COPACO;
- 2) Faire le point sur le programme mis en place pour appuyer la mise en œuvre de l'Accord relatif aux mesures du ressort de l'État du port visant à prévenir, contrecarrer et éliminer la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (**PSMA**) et les instruments complémentaires à l'échelle internationale et dans la région de la COPACO;
- 3) Faire le point sur le Fichier mondial des navires de pêche, des navires de transport frigorifique et des navires de ravitaillement (**Fichier mondial**) et discuter de l'utilité et du rôle d'un fichier régional connexe pour améliorer le partage d'informations et la coopération régionale pour prévenir, contrecarrer et éliminer la pêche INN dans la région;
- 4) Faire le point sur le développement du système mondial d'échange d'information (GIES) du PSMA;
- 5) Partager les conclusions du questionnaire sur l'évaluation du niveau de préparation des membres de la COPACO concernant la mise en œuvre du PAR-INDNR;
- 6) Discuter et collecter des manifestations d'intérêt sur les éléments d'un cadre d'assistance ciblée à la mise en œuvre du PAR-INDNR en vue d'obtenir des financements du FEM7;
- 7) Élaborer un plan de travail actualisé relatif au PAR-INDNR et les dernières recommandations destinées à la COPACO18.

Cette quatrième réunion du RWG-IUU traite du Programme de travail 2019-2020 de la COPACO.

4.0 RÉSULTATS ET IMPACT

Cette 4^e réunion du RWG-IUU devrait produire les résultats suivants :

- 1) Prise de conscience du niveau d'efforts déployés par les membres de la COPACO pour remplir leurs engagements en matière de lutte contre la pêche INN ;
- 2) Meilleure connaissance des derniers mécanismes et outils internationaux créés pour prévenir, contrecarrer et éliminer la pêche illicite, non déclarée et non réglementée ;
- 3) Compréhension de la situation actuelle et des difficultés rencontrées par les membres dans la mise en œuvre des recommandations de COPACO17, du RWG-IUU et du PAR-INDNR ;
- 4) Validation des éléments pour une proposition au FEM-7 et manifestation d'intérêt pour une mise en œuvre progressive du PAR-INDNR ;
- 5) Mise à jour du plan de travail du RWG-IUU.

5.0 ORGANISATION

Cette réunion est organisée par le Secrétariat de la COPACO, situé dans le bureau sous-régional de la FAO pour les Caraïbes (SLC), à Christ Church, la Barbade, en collaboration étroite avec le Secrétariat du CRFM.

L'atelier sera co-animé par le ministère des Affaires maritimes et de l'Économie bleue de la Barbade, et, plus spécifiquement par sa Division de la pêche.

La réunion bénéficie de la supervision technique du Département des pêches et de l'aquaculture de la FAO, de l'appui logistique de la Direction générale Affaires maritimes et pêche (DG MARE) de l'Union européenne, à travers le projet GCP/SLC/016/EC du fonds d'affectation spéciale : « Support to implementation of the Regional Plan of Action to deter and eliminate Illegal, Unreported and Unregulated Fishing in the Western Central Atlantic » et du sous-projet FAO CLME+ du projet CLME+ du PNUD/FEM.

6.0 PARTICIPATION

Les participants attendus sont des représentants de gouvernements d'États membres sélectionnés du CRFM, de la COPACO et d'OSPESCA responsables de la conformité aux réglementations de pêche et de leur mise en application. Il s'agit de cadres intermédiaires et/ou supérieurs d'institutions, entités ou autorités nationales responsables des questions politiques, juridiques et opérationnelles liées à la mise en œuvre du PSMA et d'autres instruments internationaux et mécanismes régionaux connexes. Cela inclut, sans s'y limiter : les institutions et autorités de gestion de la pêche, les autorités portuaires, de transport maritime, d'inspection et de respect de la loi, de contrôle sanitaire et douanières et commerciales, les services d'immigration et d'emploi, les forces de l'ordre, le système judiciaire et d'autres institutions nationales clés chargées de prévenir, contrecarrer et éliminer la pêche INN et, plus généralement, le système de contrôles de l'État du port.

Les invitations seront envoyées à l'ensemble des membres de la COPACO, du CRFM et d'OSPESCA, ainsi qu'à d'autres institutions partenaires pertinentes de la région.

7.0 STRUCTURE DE LA RÉUNION

L'ordre du jour et le calendrier provisoires de la réunion sont disponibles à l'annexe 1.

Cette réunion sera organisée en sessions d'une demi-journée, de 8 h 30 à 12 h ECT, les 8 et 9 septembre prochains.

7.1 Modalités de la réunion

La réunion sera organisée en plénière. Des personnes ressources de la FAO, de la COPACO, du CRFM et d'OSPESCA seront présentes pour animer les séances consacrées au renforcement des capacités.

7.2 *Lieu et dates*

La réunion se tiendra les 8 et 9 septembre 2020. Le nom de la plateforme sélectionnée sera communiqué aux personnes désignées.

7.3 *Langues*

La réunion sera organisée en anglais et en espagnol.

8.0 DISPOSITIONS ADMINISTRATIVES ET AUTRES INFORMATIONS

Toute question d'ordre administratif devra être adressée à Mme Sonya Thompson, assistante de programmes de la FAO, à l'adresse ci-dessous, avec copie au Secrétariat de la COPACO (WECAFC-Secretariat@fao.org) :

Mme Sonya Thompson
 Assistante de programmes
 Tél. : (246) 426-7110/11 ; Ext. 244
 Adresse électronique : Sonya.Thompson@fao.org

9.0 RAPPORT ET PRODUITS DE LA RÉUNION

Le rapport de l'atelier sera publié dans la série de rapports Fisheries and Aquaculture de la FAO. Le Secrétariat de la COPACO sera chargé de coordonner la production et la distribution du rapport.

10.0 BUREAU

Coordonnateur	Peter A. Murray, CRFM, Belize
Secrétaire technique	Yvette Diei Ouadi, FAO/COPACO, Barbade
Personne ressource	Alicia Mosteiro/FAO, Rome-Italie
Personne ressource	Giuliano Carrara, FAO, Rome-Italie
Personne ressource	Kristin VonKistowski, FAO, Rome-Italie
Assistante de programmes	Sonya Thompson, FAO, Barbade



Food and Agriculture Organization
of the United Nations

Groupe de travail régional sur la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (INN)
4^e réunion
8 et 9 septembre 2020
ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

<i>JOUR 1 : 8 septembre 2020</i>		<i>Présentation/animation</i>
8 h 45-9 h 15	Réglages et note sur l'utilisation de la plateforme	Secrétariat de la COPACO
9 h 15-9 h 30	1. Ouverture de la session Accueil – FAO/COPACO, CRFM, OSPESCA	Coordonnateur RWG-IUU
9 h 30-9 h 35	2. Élection du/de la Président(e)	Coordonnateur RWG-IUU
9 h 35-9 h 50	3. Présentation des objectifs et des produits attendus de la 4 ^e réunion – Adoption de l'ordre du jour	Coordonnateur RWG-IUU
9 h 50-10 h 05	4. Synthèse sur le travail de la COPACO sur le Plan de travail 2019-2020 du RWG-IUU	Secrétariat de la COPACO
10 h 05-10 h 35	5. Points sur le Programme soutenant la mise en œuvre de l'Accord relatif aux mesures du ressort de l'État du Port visant à prévenir, contrecarrer et éliminer la pêche INDNR (PSMA) et sur les instruments complémentaires dans la région de la COPACO ;	Kristin Von Kistowski
10 h 35-10 h 50	Observations, questions et réponses	Président(e)
10 h 50-11 h	Pause (10 minutes)	
11 h-11 h 20	6. État de la mise en œuvre des recommandations de la COPACO17 sur le RWG-IUU et le PAR-INDNR dans les États membres du CRFM	Personne désignée du CRFM

11 h 20-11 h 40	7. État de la mise en œuvre des recommandations de la COPACO17 sur le RWG-IUU et le PAR-INDNR dans les États membres d'OSPESCA	Personne désignée d'OSPESCA
11 h 40-12 h 40	8. État de la mise en œuvre des recommandations de la COPACO17 sur le RWG-IUU et le PAR-INDNR dans les États membres de la COPACO non membres du CRFM ou d'OSPESCA (10 minutes par membre) <ul style="list-style-type: none"> • Brésil • Colombie • États-Unis d'Amérique • Venezuela 	Ensemble de membres
12 h 40-13 h	Observations, questions et réponses	Président(e)
13 h	Ajournement de la réunion	
JOUR 2 : 9 septembre 2020		
9 h 30-10 h 15	9. Conclusions du questionnaire sur l'évaluation du niveau de préparation des membres de la COPACO concernant la mise en œuvre du PAR-INDNR	Eric Alexander Wade
10 h 15-10 h 45	10. Point sur le développement du système mondial d'échange d'information (GIES) du PSMA et du Fichier mondial des navires de pêche, des navires de transport frigorifique et des navires de ravitaillement (Fichier mondial) ; implications pour la région de la COPACO – discussion sur la marche à suivre pour procéder à la refonte complète des travaux entrepris sur le Fichier régional	Alicia Mosteiro
10 h 30-10 h 50	Observations, questions et réponses	Président(e)
10 h 50-11 h	Pause (10 minutes)	
11 h-11 h 20	11. Principaux éléments relatifs à un cadre d'assistance ciblé en vue du financement par le FEM7, manifestation d'intérêt et étapes suivantes	Jeremy Mendoza
11 h 20-12 h	12. Plan de travail actualisé relatif au PAR-INDNR et dernières recommandations pour la COPACO18	Coordonnateur RWG-IUU
12 h-12 h 15	13. Clôture de la réunion	Rep. de la Barbade FAO/COPACO

REMARQUE IMPORTANTE:

Le temps reflété dans l'ordre du jour provisoire est l'heure des Caraïbes orientales (heure de la Barbade).

Veuillez vous assurer de vérifier votre heure locale via:

<https://www.timeanddate.com/worldclock/>